



Manifestation à Mana relative au transport scolaire

Position de la Collectivité Territoriale

Ce matin, l'opération de ramassage des cartes de transport scolaire organisée par la Collectivité Territoriale de Guyane a provoqué la réaction de certains usagers de ce service. Au regard des informations rapportées, la CTG souhaitait apporter un éclairage sur ce contexte.

Au dernier trimestre 2017, l'administration en charge de cette compétence a fait le constat du retard de règlement d'une quantité non négligeable d'abonnement aux transports scolaires sur certains secteurs. Un appel à régularisation de ces situations a été réalisé par les services, proposant une première date limite au 31 décembre 2017, repoussée encore au 31 janvier 2018, afin de laisser le temps de l'organisation aux usagers. Cependant, malgré la flexibilité de la Collectivité Territoriale de Guyane, une proportion d'impayés a perduré, amenant la mise en place de mesures de contrôle.

Une méthode dont l'Exécutif se refusait le recours mais que les circonstances ont aujourd'hui contraint. Il s'agit d'une part afin d'empêcher que ce regrettable contexte ne perde ainsi que le développement de ces pratiques.

Des modalités de paiement sont actuellement proposées par la CTG, dont la politique tient en considération les situations variées des familles de Guyane. Cependant, elle rappelle son contexte financier délicat, il ne serait pas acceptable que le fonctionnement de ce service public soit remis en question, en raison des pratiques d'une minorité. Plus qu'une compétence, le transport scolaire constitue un enjeu essentiel dans la stratégie portée par l'Exécutif pour favoriser l'accès à l'éducation à tous les jeunes de Guyane.

La Collectivité Territoriale de Guyane a pris la décision de délayer l'opération de ramassage des cartes de transport scolaire. Aussi, dès lundi 26 mars 2018 et ce jusqu'au jeudi 29 mars 2018, tous les enfants pourront prendre les bus scolaires y compris ceux à qui les cartes ont été retirées.



Manifestation à Mana relative au transport scolaire

Position de la Collectivité Territoriale

Les parents, qui n'ont pas encore réglé à ce jour l'intégralité du coût de la carte de transport scolaire, auront toute la période des vacances de Pâques pour régulariser leur situation auprès des CAIT concernés.

La Collectivité Territoriale de Guyane prendra ce délai imparti pour revoir ses bases d'informations, afin de prendre en considération les dernières régularisations effectuées par les parents d'élèves.

Ainsi, les contrôles reprendront donc à la rentrée à partir du 16 avril 2018 et sur la base des listes actualisées entre-temps.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

